

PJ'ESPORT — SAMEDI 24 OCTOBRE 2026 · ARCADE, PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE

Règlement des tournois

Organisé par l'association Naturality, en partenariat avec l'ARCADE

L'achat d'un billet ou l'inscription à un tournoi vaut acceptation pleine et entière du présent règlement. Il est affiché à l'entrée, disponible sur la billetterie en ligne et sur la page de l'événement.

Article 1 — Organisation

PJ'ESPORT est organisé par l'association **Naturality** (association loi 1901, SIRET 921 939 765 00019, Port-Jérôme-sur-Seine), ci-après « l'Organisateur », en partenariat avec **l'ARCADE** qui accueille l'événement, le **samedi 24 octobre 2026** à Port-Jérôme-sur-Seine.

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des tournois de la journée, à tous les participants ainsi qu'aux accompagnateurs présents dans les espaces de jeu.

Article 2 — Tournois et capacités

- Six tournois sont proposés : **Call of Duty (équipes de 4), EA Sports FC 27, Rocket League, Street Fighter 6** (salle principale) et **deux tournois Nintendo** (salle 2). La liste détaillée (jeux, plateformes, formats) figure sur la page de l'événement.
- Chaque tournoi est limité à **32 joueurs maximum** (Call of Duty : 8 équipes de 4). Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée ; au-delà, une liste d'attente est constituée.
- L'Organisateur peut **adapter le format** d'un tournoi (poules, élimination directe, repêchage, durée des matchs) selon le nombre d'inscrits confirmés, afin de tenir le planning de la journée.

Article 3 — Conditions de participation

- Les tournois sont ouverts à partir de **12 ans** (sous réserve de la classification PEGI du jeu concerné, notamment pour Call of Duty).
- Les participants **mineurs** doivent disposer d'une **autorisation parentale** (formulaire fourni par l'Organisateur ou papier libre signé) et rester sous la responsabilité d'un adulte présent sur site en dehors des matchs.
- L'inscription est **nominative** et ne peut être cédée sans accord de l'Organisateur.

Article 4 — Tarifs et inscriptions

- Inscription à un tournoi : **5 €**, **une consommation incluse**.
- **Cas particulier Call of Duty** : **8 €** si l'Organisateur fournit le poste de jeu · **4 €** pour les joueurs qui apportent leur propre matériel (au minimum **leur console** — voir article 7).
- Entrée visiteur : **1 €** (accès à l'événement et aux animations).
- Les inscriptions se font **en priorité en ligne** sur la billetterie officielle. Des inscriptions sur place peuvent être proposées le jour J dans la limite des places disponibles.
- Sauf annulation du tournoi par l'Organisateur, les inscriptions ne sont **pas remboursables**. En cas d'annulation d'un tournoi, les inscriptions correspondantes sont remboursées.

Article 5 — Horaires, appel et confirmation des joueurs

- **10h00** : ouverture pour l'installation du matériel personnel (consoles / PC — voir article 7).
- **13h00 – 14h00** : **appel et confirmation obligatoires**. Chaque joueur inscrit se présente à l'accueil pour valider sa présence. **Tout joueur non confirmé à 14h00 peut être remplacé** par un joueur de la liste d'attente, sans remboursement.
- **14h00** : lancement des tournois dans les salles.
- **À partir de 17h30** : demi-finales et finales sur la scène, l'une après l'autre, selon l'ordre de passage affiché. Fin de l'événement à **23h00**.

- Pendant les tournois, tout joueur absent à l'appel de son match peut être déclaré **forfait après 10 minutes**.

Article 6 — Déroulement et arbitrage

- Les formats et règles spécifiques de chaque tournoi sont précisés sur la page de l'événement et rappelés au lancement.
- Les brackets, résultats et matchs en cours sont gérés via la plateforme **Opus Tournoi** : chaque tournoi a sa page publique consultable en direct (QR affiché dans les salles).
- Les décisions des arbitres et référents de salle sont **sans appel**. Toute contestation doit être signalée immédiatement à l'arbitre du match, avant le match suivant.

Article 7 — Matériel — dont matériel personnel (Call of Duty)

- Le matériel de jeu des tournois est fourni par l'Organisateur, **sauf pour Call of Duty** où les joueurs sont encouragés à apporter leur propre poste (tarif réduit à 4 €).
- Matériel personnel : le joueur apporte **au minimum sa console** (ou son PC), ainsi que sa manette et son casque. L'Organisateur ne fournit ni manette ni casque pour Call of Duty ; un **écran peut être fourni dans la mesure des disponibilités**.
- Le matériel personnel est installé **entre 10h00 et 13h00**, reste sous la **responsabilité exclusive de son propriétaire** pendant toute la journée, et doit être étiqueté (nom/pseudo). L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou casse.
- L'utilisation d'une **manette personnelle** est autorisée sur tous les tournois si elle est standard et sans fonction de triche (macros, turbo, remapping donnant un avantage) ; elle est vérifiable par l'arbitre à tout moment. Tout matériel personnel peut être contrôlé (anti-triche) avant branchement au réseau de jeu.

Article 8 — Comportement et fair-play

- Le respect des joueurs, des arbitres, des bénévoles, du public et du lieu est **obligatoire** : pas d'insultes, de provocations, de gestes déplacés ni de violence.
- L'état d'ébriété manifeste et la consommation de produits illicites entraînent l'exclusion immédiate, sans remboursement.
- Le **fair-play** s'applique avant, pendant et après les matchs (pas de « rage quit » abusif, pas d'anti-jeu).

Article 9 — Triche et sanctions

- Sont notamment considérés comme de la triche : l'exploitation volontaire de bugs, l'usage de macros ou de matériel modifié, tout logiciel tiers donnant un avantage, la collusion entre joueurs, l'usurpation d'identité.
- Sanctions possibles selon la gravité : avertissement, défaite du match, **disqualification**, exclusion de l'événement, exclusion des événements futurs de l'association. Aucune sanction ne donne droit à remboursement.

Article 10 — Récompenses

- Chaque tournoi est doté d'un cash prize : **75 € pour le 1er, 25 € pour le 2e**. Pour **Call of Duty**, le cash prize s'entend **par équipe**.
- Pour les gagnants **mineurs**, la remise des gains se fait dans le respect de la réglementation en vigueur (remise au représentant légal, ou modalités spécifiques pour les moins de 16 ans le cas échéant).
- Les récompenses sont remises sur scène à l'issue des finales ; tout gagnant absent sera contacté par l'Organisateur.

Article 11 — Droit à l'image

L'événement peut être photographié, filmé et diffusé (réseaux sociaux, stream, presse locale, supports de communication de l'association et de l'ARCADE). **En participant ou en assistant à l'événement, chacun consent à apparaître sur ces captations** dans le cadre de la promotion de l'événement et des activités de l'association,

sans contrepartie. Toute personne (ou représentant légal d'un mineur) souhaitant ne pas apparaître le signale à l'accueil dès son arrivée ; l'Organisateur s'efforcera d'en tenir compte et retirera, sur demande raisonnable, les contenus la présentant de manière identifiable.

Article 12 — Données personnelles

Les données collectées à l'inscription (nom/pseudo, e-mail, âge le cas échéant, équipe) sont utilisées par Naturality, responsable de traitement, pour la **gestion des inscriptions, l'organisation des tournois et la communication liée à l'événement**. Elles ne sont ni vendues ni transmises à des tiers hors prestataires techniques nécessaires (billetterie, plateforme de tournoi), et sont conservées pour la durée nécessaire à l'événement et aux obligations comptables. Conformément au RGPD, chacun peut exercer ses droits (accès, rectification, effacement) en contactant l'association.

Article 13 — Responsabilité — modification

- L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'effets personnels (y compris le matériel apporté — voir article 7).
- Les mineurs demeurent sous la responsabilité de leurs représentants légaux en dehors des matchs encadrés.
- L'Organisateur se réserve le droit de modifier le programme, les horaires ou la répartition des salles, ou d'annuler tout ou partie de l'événement en cas de force majeure ou d'impératif de sécurité.

Article 14 — Contact

Association Naturality — Port-Jérôme-sur-Seine. Contact via la page de l'événement, la billetterie en ligne ou les réseaux de l'association. Sur place : l'accueil est le point de référence pour toute question.

Base rédigée avec assistance : à faire relire avant publication définitive (ne constitue pas un conseil juridique).